**Commune de Pageas**

**Compte Rendu Conseil Municipal du 5 décembre 2024**

**Nombre de membres : 14**

**Présents : 8**

**Procuration Virginie LERICHE à Bernadette LACOTE**

**Excusés : Stéphane Pariat, Tristan Chabot, Sébastien Mesrine, Christian Chirol**

**Quorum : 8**

Un rappel des règles est effectué par Madame le Maire le Quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance : Jean Antoine BRUN

**Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 aout 2024**

Abstention : 0 Pour : 8 Contre : 0

**Point 2 : Admission de créances en non-valeurs :**

Liste des créances au 17/09/2024 : reste à recouvrer est inférieur à 35,30 euros environ.

Ce sont des créances de 2021 et 2022. Les débiteurs sont absents de la commune à ce jour.

Vote pour approuver :

Pour : 8 Abstention : 1 Contre : 0

**Point 3 : Modification des statuts du syndicat mixte d’alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre suite à l’adhésion de la commune de Château-Chervix**

Mme La Maire faire une lecture du compte rendu de la délibération du syndicat et mets au vote la confirmation de l’adhésion de la Commune de Château-Chervix.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de : Sébastien PASSELERGUE à 20h30

**Point 4 : Adhésion au contrat d’Assurance Statutaire**

Madame la Maire précise que la collectivité adhère au contrat statutaire souscrit par le centre de gestion de la Haute vienne auprès de CNP assurances RELYENS depuis le 1er janvier 2021 celui-ci prend fin au 31 décembre 2024.

Ce contrat a pour rôle de rembourser la commune de 90% des salaires lorsque les agents sont en arrêt maladie.

Madame La Maire expose qu’elle a contacté 2 autres compagnies d’assurances pour comparer les tarifs avec le contrat proposé par le centre de gestion et RELYENS : il s’agit de Groupama et des Mutuelles de Poitiers.

Une précision, ce contrat concerne uniquement les agents CNRACL soit 6 agents sur la commune. Les agents dont le temps de travail est non complet (inférieur à 28h00) ainsi que ceux qui sont à durée déterminée ne sont pas concernés (agents IRCANTEC).

Le centre de gestion comme évoqué lors d’un précédent conseil municipal a fait une consultation et le marché a été attribué à RELYENS à compter du 1er janvier 2025

Ce contrat couvre le remboursement des indemnités journalières à 90% du montant de salaire (hors charges) avec une franchise de 20 jours sur l’ensemble des arrêts sauf la maternité. Le taux de cotisation est alors de 9,33% ou 8,76% mais avec une franchise de 30 jours.

Groupama a fait une proposition à garanties équivalentes avec un contrat d’une durée de 3 ans.

Le taux est de 7,18% au lieu de 9,33% avec une franchise à 15 jours.

Pour information les salaires des agents CNRACL représentent 119513 euros soit une cotisation future de 8581 euros. Actuellement nous avons payé 8842 Euros en 2024 plus régularisation à recevoir.

La base de cotisation des salaires prend en compte :

- traitement indiciaire

- la NBI

- le SFT

- le IFSE

Lors de la concertation Madame la Maire demande à Groupama l’option de prendre également en charge 20% des charges patronales qui sont d’environ 42% sur les salaires. Cette prise en charge représenterait un cout de 1716 euros de plus par an avec cette option soit environ 0,034% en plus des 7,18% de taux.

Madame La Maire propose d’adhérer au contrat Groupama avec l’option 20% des charges prises en compte pour les agents CNRACL.

Vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Point 5 : Détermination du mode de participation à la Prévoyance et du montant de la participation au 1er janvier 2025**

Il s’agit de l’incapacité, de l’invalidité et du décès.

Le montant de la participation de la commune pour chaque agent ne peut être inférieur à 7 euros par mois.

Le centre de gestion a proposé MNT : taux le plus bas est de 2,47%.

Avec plusieurs choix de garanties, Il y en a 8 taux différents dont celui avec le décès compris qui est au taux de 3,12%

Madame la Maire a sollicité GROUPAMA qui a fait une proposition avec un taux pour son pack confort de 2,13% à garanties équivalentes.

Le contrat de Groupama est donc moins cher à garanties équivalentes : 2111 Euros par an contre 3092 euros pour MNT

Madame la Maire Propose d’adhérer au contrat GROUPAMA avec une participation de la commune à 50% pour chaque agent

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Point 6 : Demandes de subventions relatives aux travaux de reprise de concessions**

Il y a 20 concessions à reprendre.

La commune a entamé une procédure de reprise de concessions à l’état d’abandon soit 7 pour 2023 et 13 pour l’année 2024

Un devis par l’entreprise Delautrette a été adressé à la mairie pour 20.500,00 euros HT environ.

Madame La Maire propose de demander des subventions au département CTD (40%) et à l’Etat (DETR) de 20 à 60% soit une subvention potentielle de 16400 euros.

La proposition est discutée puis mise au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Point 7 : Convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l’Etat.**

Rappel : les actes deviennent exécutoires de plein droit dès leur transmission.

La démarche se fait en 4 étapes et le cout est de 450€ sur 3 ans.

La proposition de convention est discutée puis mise au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Point 8 : Décision modificative n°1 du budget principal**

Madame La Maire demande l’autorisation de modifier le budget comme suit :

Section d’investissement– Dépenses

Chapitre 21 :

Article 2152 – installations de voirie **+ 5 000€**

Article 2188 – autres immobilisations corporelles + **5000€**

Chapitre 23 :

Article 2313 – construction - **- 10 000€**

Ces montants de dépenses pour 5000€ + 5000€ permettront le règlement de dépenses (installation diverses, point à temps, taille haires etc…).

La proposition est discutée puis mise au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Point 9 : Autorisation de mandater les dépenses d’investissement 2025 avant le vote du budget principal 2025.**

Madame La Maire demande d’inscription pour l’exercice 2025 dans l’attente du vote du budget primitif d’un montant de 36000€ au chapitre 21 immobilisations et 36000€ au chapitre 23 travaux en cours pour faire face à une dépense imprévue en début d’année.

La proposition est discutée puis mise au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Point 10 Candidature à la labellisation « Villes et Villages étoilés »**

Madame le Maire propose de participer au label national « Villages étoilés » un dossier sera établi afin de présenter la candidature de la commune.

La participation est de 50€

La proposition de candidature est discutée puis mise au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Les différents points mis à l’ordre du jour ayant été mis au vote, il est passé aux questions diverses :

**Questions diverses :**

- Commission Tourisme de la Communauté de Communes : Mme Sylvie VALADE laisse sa place en tant que présidente de l’office du tourisme

- Zones d’accélération : des zones ont été choisies. Il y a une nouvelle délibération à prendre avant le 1er janvier après réception d’un courrier de la DDT. Or à ce jour nous n’avons rien reçu.

- réunion CRTE : subvention pour les gros projets.

Au niveau de la Communauté de communes il y a 66 projet réalisés, 15 en cours et 3 reportés en 2026. Cela représente 15Millions d’euros d’investissement (4,9 pris par l’Etat, 3,342 par le département, 166000 par la région, 178312 par l’Europe et 2,3millions par d’autres financeurs).

Le dossier cuisine et mairie de Pageas n’est pas pris en compte pour 2025.

- colis des ainés : on est dans l’attente de certains produits afin de compléter les colis. Attendre pour distribuer.

- il y a les bulletins municipaux à distribuer.

- le marché de noël est bien le 15 décembre et les préparatifs auront lieu le 14 décembre. La boite aux lettres pour le père Noël a été installée. Prévoir une réponse aux enfants.

- Marchés 2025 : il est proposé de reprendre le même calendrier. Il reste à valider les thèmes. Prévoir une réunion à ce sujet.

- Repas Mardi Gras : 1er ou 8 mars. A priori le 1er mars car marché le 2 mars.

- lettre de Claire OHIER qui nous fait part de son souhait de quitter la commune pour rejoindre une autre collectivité. Son départ serait effectif au 17 février 2025

- Madame la Maire et M. Moïse BONNET ont rencontré Pascal Chazelas à propos d’une réouverture de chemin rural.

En effet Mr BABULLE a écrit un courrier pour informer qu’il organisait une manifestation et qu’à ce titre il souhaitait la réouverture du chemin rural passant à proximité. Madame La Maire a sollicité l’Association Pageas Loisirs qui a accepté de débroussailler.

Mr Chazelas a fait savoir qu’il n’était pas d’accord et qu’il aurait souhaité être informé et ne pas être mis devant le fait accompli. La réouverture du chemin occasionne une gêne pour son exploitation privant d’accès à l’eau une partie de son troupeau. Affaire à suivre.

Séance levée à 22h15.